montbleufinance
Ensemble, vers vos sommets

Le PEA : Un outil adapté à la gestion des actions européennes sur le moyen/long terme

L'ouverture d'un PEA est soumise à une domiciliation fiscale en France : chaque contribuable peut en être titulaire, et ce, sans condition de revenu.

L'accès au PEA s'ouvre aux jeunes majeurs : Les majeurs rattachés au foyer fiscal de leurs parents (jeunes de 18 à 25 ans, majeurs invalides) peuvent ouvrir un PEA et y effectuer des versements en numéraire dans la limite de 20 000€.

Pour la retraite, le PEA vous permet de constituer un complément de revenus sous forme de rente viagère ou au gré de vos envies, en exonération d'impôt sur le revenu.

FISCALITÉ DU PEA

Plafond fiscal de versements : 150 000€

Tableau récapitulatif des conséquences fiscales des retraits

(Prélèvements sociaux depuis le 01.01.2018)

Date de retrait	Conséquence d'un retrait	Taux d'imposition du gain net	Impostitions des dividendes	Prélèvements sociaux
Avant 2 ans	Clôture	**22,50%**	Exonérés	17,20%
Avant 2 et 5 ans	Clôture	**19%**	Exonérés	17,20%
A partir de 5 ans	Retraits partiels possibles sans clôture et possibilité de versements ultérieurs	**0%**	Exonérés	17,20% + taux variable fonction de la date d'acquisition de la fraction du gain taxé

LE TRANSFERT DE VOTRE PEA

- Le transfert est possible tout au long de la vie de votre PEA, tout en conservant son antériorité fiscale.
- La date d'ouverture du plan est celle du premier versement.
- Une fois votre PEA ouvert, vous pouvez effectuer des versements ponctuels ou réguliers.

UNE FAÇON OPTIMALE DE GÉRER VOTRE PORTEFEUILLE D'ACTIONS EUROPÉENNES

Un portefeuille d'actions européennes sur mesure

- Aucun capital minimum n'est exigé à l'ouverture
- Une gestion :
  - **Personnalisée** en adéquation avec vos objectifs patrimoniaux et les convictions d'investissement de montbleu finance
  - **Axée** sur un thème d'investissement particulier si vous le souhaitez
  - **Effectuée** en direct via des titres vifs et/ou via des parts d'OPCVM

UNE INFORMATION REGULIÈRE DU CLIENT

Dans un souci de transparence, le client est informé de chaque opération effectuée sur son compte et reçoit :

- Un avis d'opération à chaque transaction
- Un extrait de compte mensuel
- Un relevé de portefeuille mensuel

Envoyés par CIC Market Solutions (par voie postale ou en ligne)

- Un compte rendu de gestion trimestriel envoyé par **montbleu finance**

La valorisation du compte peut être consultée, à tout moment et en temps réel, via l'accès sécurisé accessible depuis le site de **montbleu finance**.

Le PEA ne bénéficie d'aucune garantie ou protection car il doit être investi en actions ou fonds actions. En fonction de l'évolution des marchés, il présente donc un risque de perte du capital investi.

DES FRAIS MESURÉS

montbleu finance a voulu innover en proposant une commission de gestion liée à la performance.

Frais afférents au mandat de gestion personnalisé

- Commission de gestion : proportionnelle à la performance constatée chaque année : 8% HT de la plus-value, avec un minimum de 0,50% HT de l'actif géré.

Frais afférents au PEA

- Droits de garde : barème dégressif, de 0,10% HT à 0,50% HT du portefeuille, avec 75 € HT de minimum annuel. (Les FCP montbleu finance ne sont pas pris en compte dans l'assiette de calcul des droits de garde.)
- Frais de transactions : en moyenne 0,53% HT du montant de la transaction, avec un minimum de 10€ HT.

Ces frais n'excèdent pas 4% HT du portefeuille géré par an.

GESTION PRIVÉE

Sophie Fournet
01 53 43 40 82
s.fournet@montbleu-finance.fr

ASSISTANAT DE GESTION

Géraldine Didelin
01 53 43 40 81
g.didelin@montbleu-finance.fr